



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



- 6 JAN. 2015 Division LIEGE

Greffe

N° d'entreprise: 0505.864.896

Dénomination

(en entier): FRAIKIN S.C.S.

(en abrégé):

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège: 4000 LIEGE - rue Saint-Gilles, 130

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Cession des parts-Démission associée commanditée et gérante

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 30 juin 2015

Monsieur le président annonce que Madame Isabelle KINDERMANS souhaite démissionner et céder ses parts sociales.

Madame Isabelle KINDERMANS indique ensuite avoir elle-même en date du 30 juin 2015 notifié sa volonté de céder ses 10 parts sociales pour la valeur de 50,00 € à un autre associé commandité.

Monsieur FRAIKIN est intéressé par le rachat de ces parts et présente sa candidature.

L'assemblée accepte cette candidature.

A l'unanimité, la transaction entre Madame Isabelle KINDERMANS et Monsieur FRAtKIN est entérinée et validée,

Madame Isabelle KINDERMANS présente ensuite sa démission en tant qu'associée commanditée, gérante. Celle-ci est acceptée à l'unanimité et décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

A l'issue de cette assemblée, le capital est dorénavant représenté comme suit :

-Monsieur Patrice FRAIKIN détenteur de 98 parts sociales (associé commandité)

-Monsieur Serge KAMBERE NDOLERA détenteur de 2 parts sociales (associé commanditaire)

tandis que l'organe de gestion est donc à présent : Monsieur Patrice FRAIKIN.

Patrice FRAIKIN

Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature